

Acquisition maintien en Conditions  
Opérationnelles et Assistance à  
L'Exploitation des solutions de  
supervision et gestion de parc

**Règlement de la consultation (RC)**

Consultation n°  
Date limite de remise des plis

25S0018  
**03/06/2025 à 11h00**

# 1. OBJET DU CONTRAT

## ■ Acheteur :

### Ville de Vincennes

DIRECTION DE L'INNOVATION NUMERIQUE - SYSTEMES D'INFORMATION

Représentant : Charlotte LIBERT Maire de la Ville

Adresse : Mairie de Vincennes

53bis, rue de Fontenay

94300 VINCENNES

Courriel : marchespublics@vincennes.fr

Site internet : <https://vincennes.fr>

La personne en charge du dossier est : BOUSSETI Amira, Gestionnaire des Marchés Publics – Direction de la Commande Publique -Service des Marchés Publics.

## ■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : Acquisition maintien en Conditions Opérationnelles et Assistance à L'Exploitation des solutions de supervision et gestion de parc, fourniture des licences et supports pour les logiciels de supervision et de gestion de parc, ainsi que l'accompagnement et la formation sur ces logiciels.

Code CPV	Libellé CPV
48900000-7	Logiciels et systèmes informatiques divers

## ■ Caractéristiques principales du contrat :

 Objet du contrat	Acquisition maintien en Conditions Opérationnelles et Assistance à L'Exploitation des solutions de supervision et gestion de parc
 Acheteur	Ville de Vincennes
 Type de contrat	Marché ordinaire de fournitures
 Structure	Lot unique
 Lieu d'exécution	Ville de Vincennes
 Délai	12 mois, reconductible tacitement 3 fois
 Développement durable	Clause environnementale
 Variation des prix	Révisibles (formule)
 Nature des prix	Prix mixtes

## ■ Allotissement :

La consultation n'est pas décomposée en lots pour les motifs suivants : Impossible d'identifier des prestations distinctes.

# 2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

## ■ Procédure de passation :

Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

## ■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://marches.maximilien.fr>.

#### ■ Dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- RC : Règlement de la consultation
- AE : Acte d'engagement
- BPU : Bordereau des Prix Unitaires
- CCAP : Cahier des Clauses Administratives et Particulières
- CCTP : Cahier des Clauses Administratives et Particulières
- DPGF : Décomposition du Prix Global et Forfaitaire
- DQE : Détail quantitatif estimatif
- BSC : Bordereau Sur Catalogue
- DC1 : Lettre de candidature
- DC2 : Déclaration du candidat
- DC4 : Déclaration du sous-traitant

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

#### ■ Réponse et groupement :

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

#### ■ Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 120 Jour(s) à compter de la date limite de réception des offres.

### 3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

---

#### ■ Variantes :

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

#### ■ Modalités de remise des offres :

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://marches.maximilien.fr>.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

**Direction de la Commande publique  
Service marchés publics  
53bis, rue de Fontenay  
BP 123  
94304 VINCENNES Cedex**

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire de manière électronique.

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

Pour plus d'informations sur les certificats :

<https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance>

<https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique>

#### ■ Contenu des plis :

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Assurance de responsabilité civile	Nous vous invitons dès à présent à vous procurer l'attestation d'assurance en cours de validité pour la responsabilité civile. A défaut de production de cette attestation à ce stade de la procédure, ladite attestation devra être produite, conformément à l'article 9 du CCAG Travaux, au plus tard quinze jours après la notification du marché et avant tout commencement d'exécution.
Certificat de régularité fiscale	Une attestation de régularité fiscale prouvant le paiement des taxes et contributions dues au Trésor public (paiement de la TVA et de l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés), datant de moins d'un an
Certificat de régularité sociale	Une attestation de régularité sociale, émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions, en cours de validité et visant une situation datant de moins de 6 mois pour l'URSSAF ou visant une situation de 31 décembre de l'année précédant la demande pour la MSA
Chiffre d'affaires	Déclaration concernant le chiffre d'affaires global réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
Déclaration du candidat (DC2)	Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
Effectifs moyens annuels	Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat pour chacune des trois dernières années.
Extrait KBIS	Un extrait récent (de moins de 90 jours) de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (K ou K bis) (ou autre document mentionnant le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le N° d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers ou un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes en cours d'inscription).
Lettre de candidature (DC1)	Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
Moyens techniques	Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature
Références fournitures et services	Liste des principales fournitures ou des principaux services effectués (3 dernières années) indiquant le montant, la date et le destinataire ou une déclaration de l'opérateur économique
RIB	Un relevé d'identité bancaire
Travailleurs étrangers	Une liste nominative des salariés étrangers employés par le candidat et soumis à l'autorisation de travail mentionnée à l'article L. 5221-2 du Code du travail. Vous trouverez en pièce jointe de ce courrier un cadre de réponse à compléter. Vous pouvez également produire tout autre document comportant les mentions équivalentes. Quel que soit le document remis, celui-ci devra être daté de moins de 90 jours
Travailleurs handicapés	La déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés (DOETH) établie au titre de l'année précédente. Si vous n'êtes pas concerné par le respect de cette obligation : produire une attestation sur l'honneur stipulant que vous employez moins de 20 salariés ou que vous employez plus de 20 salariés mais depuis moins de 3 ans

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre, en plus de l'annexe à l'acte d'engagement :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	<b>A compléter, et signer</b> par les représentants qualifiés de toutes les entreprises candidates ayant vocation à être titulaires du marché. <u>La signature électronique est autorisée.</u>
BPU	Bordereau des Prix Unitaires, ci-joint à <b>compléter, dater et signer</b> lors de la remise de votre offre. <u>La signature électronique est autorisée.</u>
Catalogue fournisseur	Catalogue fournisseur
CCAP	Cahier des Clauses Administratives Particulières, à accepter sans ratures ni modifications, dont l'exemplaire conservé par le pouvoir adjudicateur fait seul foi et ses éventuelles annexes, et à <b>nous retourner, lors de la remise de votre offre signée.</b> <u>La signature électronique est autorisée.</u>
CCTP	Cahier des Clauses Techniques Particulières et ses annexes, à accepter sans ratures ni modifications, dont l'exemplaire conservé par le pouvoir adjudicateur fait seul foi et ses éventuelles annexes, et à <b>nous retourner, lors de la remise de votre offre signée.</b> <u>La signature électronique est autorisée.</u>
DPGF	Décomposition des Prix Global Forfaitaires, ci-joint à <b>compléter, dater et signer</b> lors de la remise de votre offre. La signature électronique est autorisée.
DQE	Détail Quantitatif Estimatif, ci-joint à <b>compléter, dater et signer</b> lors de la remise de votre offre. La signature électronique est autorisée.
Mémoire technique	Document à <b>signer.</b> <u>La signature électronique est autorisée.</u>
BSC	Bordereau Sur Catalogue, ci-joint à <b>compléter, dater et signer</b> lors de la remise de votre offre. La signature électronique est autorisée.

■ **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

■ **Opérateurs économiques distincts :**

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

#### ■ Remise des offres électroniques :

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs il est recommandé que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

#### ■ Régularisation des propositions :

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

## 4. JUGEMENTS DES OFFRES ET ATTRIBUTION

#### ■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère	Complément
<b>1. Prix (50 points)</b>	- <b>Montant calculé à partir de la DPGF (10 pts) :</b>  L'offre présentant le prix le plus bas (Pm) se verra attribuer la note de 10 points.  Les offres supérieures (P) se verront attribuer la note V suivant le calcul suivant : <b><math>V = 10 \times Pm/P</math></b>

Critère	Complément
	<p>- <u>Montant calculé à partir du DQE (20 pts) :</u></p> <p>L'offre présentant le prix le plus bas (Pm) se verra attribuer la note de 20 points.</p> <p>Les offres supérieures (P) se verront attribuer la note V suivant le calcul suivant :  <b><math>V = 20 \times Pm/P</math></b></p> <p>- <u>Bordereau sur Catalogue (20 pts) :</u></p> <p>L'offre présentant le taux de réduction le plus attractif (Pm) se verra attribuer la note de 20 points.</p> <p>Les offres supérieures (P) se verront attribuer la note V suivant le calcul suivant :  <b><math>V = 20 * Pm/P</math></b></p>
<b>2. Valeur technique (40 points)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adéquation des profils des intervenants au regard des prestations souhaitées <b>(15 pts)</b></li> <li>- Capacité et compétence sur les logiciels visés (Lansweeper, Whatsupgold, ManageEngine) <b>(15 pts)</b></li> <li>- Organisation du support <b>(10 pts)</b></li> </ul>
<b>3. Démarche environnementale (10 points)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Actions en faveur des économies d'énergie <b>(5 pts)</b></li> <li>- Déplacement du personnel <b>(5 pts)</b></li> </ul>

Les offres, excepté pour le critère prix, sont notées selon l'échelle de notation suivante par rapport au nombre de points maximum de chaque sous-critère. Pour chaque lot et pour chaque sous-critère, la méthode de notation de ce sous-critère est la suivante :

0 point si l'offre est incomplète ;  
25% de la note maximale si l'offre est complète et peu satisfaisante techniquement ;  
50% de la note maximale si l'offre est complète et moyennement satisfaisante techniquement ;  
75% de la note maximale si l'offre est complète et satisfaisante techniquement ;  
Note maximale si l'offre est complète et très satisfaisante techniquement

■ **Négociations :**

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées avec les 3 candidats les mieux classés (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres conformes) à l'issue de l'analyse des offres initiales. Les candidats en seront avisés par écrit. Les négociations se dérouleront en autant de tours que nécessaire.

Les négociations seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites de manière dématérialisée sur le profil acheteur exclusivement. Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

## 5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

---

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://marches.maximilien.fr>.

La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

### ■ Renseignements techniques :

Les demandes de renseignements techniques ou opérationnels doivent être envoyées sur le profil d'acheteur.

### ■ Renseignements administratifs :

Correspondant : Mme Amira BOUSSETI – Gestionnaire des Marchés Publics - Direction de la Commande Publique.

Téléphone : 01.43.98.66.56

Adresse internet : <https://marches.maximilien.fr>

### ■ Voies et délais de recours

Les recours ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours doivent être adressés à :

Tribunal Administratif de Melun

43, rue du Général de Gaulle

77008 MELUN

Téléphone : 01 60 56 66 30

Courriel : [greffe.ta-melun@juradm.fr](mailto:greffe.ta-melun@juradm.fr)

Télécopie : 01 60 56 66 10

Site internet : [melun.tribunal-administratif.fr](http://melun.tribunal-administratif.fr)